

DISTRICT DES ÉCOLES DE BURLINGTON

Nous Appartenons Tous

2017 – 18 Calendrier et Manuel



Handbook translated into French
Manuel traduit en français



Translations of handbook are available in Arabic, Bosnian, Burmese, French, Kirundi, Nepali, Swahili, and Vietnamese.

EEO: This material is available in alternate formats for persons with disabilities. To request an accommodation, please call 1.800.253.0101 (TTY) or 1.800.253.0195 (voice).

Contents

School Year Calendar	3-14	Medication in Schools	20
Accommodations	15	Military / Post-Secondary Recruiters	21
Asbestos Management	15	Non-Discrimination	21
Attendance / Absences	15	Parent / Guardian(s) Contacts.	22
Bullying / Hazing / Harassment	16	Protection of Pupil Rights	22
Child Find	18	School Closing	22
Conduct and Discipline	19	School Safety	22
Drugs / Alcohol	19	School Records / Information	23
Educational Support System	19	Teacher / Paraprofessional Quality	24
Electronic Resource Use	19	Tutoring / Home-Bound Services	24
Entrance Age	20	Videotape, Film, Photography	24
Hearing and Vision Screenings	20	Weapon Possession	24

Contact Information

Our Schools		For more info: www.bsdtv.org		
School	Principal / Director	Address	Telephone	Fax
Burlington High School	Tracy Racicot	52 Institute Road	864-8410	864-8408
Burlington Technical Ctr.	Adam Provost	52 Institute Road	864-8426	864-8521
Champlain Elementary	Dorinne Dorfman	800 Pine St.	864-8477	864-2157
Early Education Program	Stacie Curtis	150 Colchester Ave.	864-8463	864-8501
Edmunds Elementary	Shelley Mathias	299 Main St.	864-8473	864-2166
Edmunds Middle School	Megan McDonough	275 Main St.	864-8486	864-2218
Flynn Elementary	Graham Clarke	1645 North Avenue	864-8478	864-2145
Horizons	Allen McMurrey	1271 North Avenue	864-8497	864-8501
Hunt Middle School	Mattie Scheidt	1364 North Ave.	864-8469	864-8467
Integrated Arts Academy	Bobby Riley	6 Archibald St.	864-8475	864-2162
ONTOP	Allen McMurrey	52 Institute Road	864-8496	864-2213
Smith Elementary	Len Phelan	332 Ethan Allen Pkwy	864-8479	864-4923
Sustainability Academy	Lashawn Whitmore-Sells	123 North Street	864-8480	864-2161

District Offices		For more info: www.bsdtv.org		
Office	Name	Address	Telephone	Fax
Superintendent	Yaw Obeng	150 Colchester Ave.	865-5332	864-8501
Sr. Director of Curriculum, Instruction, & Assessment	Stephanie Philips	150 Colchester Ave.	864-8492	864-8501
Sr. Director of Human Resources and Equity Affairs	Nikki Fuller	150 Colchester Ave.	864-2159	540-3010
EL Director	Miriam Ehtesham-Cating	150 Colchester Ave.	288-6047	864-8501
Equity Director	Henri Sparks	52 Institute Road	864-8585	864-8408
Sr. Director of Finance	Nathan Lavery	150 Colchester Ave.	864-8462	864-8501
Food Service Director	Doug Davis	52 Institute Road	864-8415	864-8438
Grants Director	Barry Gruessner	150 Colchester Ave.	865-5383	864-8501
Sr. Director of Infrastructure & Technology	TBD	150 Colchester Ave.	864-8465	864-8501
Property Services Director	Marty Spaulding	287 Shelburne Road	864-8453	864-8543
Student Support Services Director	Laura Nugent	150 Colchester Ave.	864-8456	864-2146
Expanded Learning Director	Christy Gallese	150 Colchester Ave.	540-0285	864-8501

School Board		For more info: www.bsdtv.org			
Ward	Name	Address	Home Telephone	Term Ends	Email
1	Mark Porter	76 Brookes Ave.	878-6666	2018	mporter@bsdtv.org
2	Kat Kleman	299 Manhattan Dr., Apt.A	222-1259	2018	kkleman@bsdtv.org
3	Liz Curry	16 Crowley St.	864-5067	2018	lcurry@bsdtv.org
4	Anne Judson	119 Oakcrest Drive	999-8783	2018	ajudson@bsdtv.org
5	Susanmarie Harrington	88 Linden Terrace	540-0776	2018	sharrington@bsdtv.org
6	Stephanie Seguino	865 So. Prospect St.	660-0972	2018	sseguino@bsdtv.org
7	David Kirk	36 Blondin Circle	862-8216	2018	dkirk@bsdtv.org
8	Lauren Berrizbeitia	16 Orchard Terrace #1	922-0025	2018	lberizbeitia@bsdtv.org
District	Name	Address	Telephone	Ends	Email
Central	Ryan McLaren		235-9095	2019	rmclaren@bsdtv.org
South	Jeffrey Wick	15 Mountview Court	917-282-5256	2019	jwick@bsdtv.org
North	Mark Barlow	25 Holly Lane	549-4433	2019	mbarlow@bsdtv.org
East	Kathy Olwell	136 No. Prospect St.	660-4910	2019	kolwell@bsdtv.org

August '17

SUNDAY	MONDAY	TUESDAY	WEDNESDAY	THURSDAY	FRIDAY	SATURDAY
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
				<p>District: Inservice Day (No School for Students)</p> <p>C.P. Smith: Kindergarten Orientation 6-7pm</p>	<p>District: Inservice Day (No School for Students)</p>	<p>District: Inservice Day (No School for Students)</p>
27	28	29	30	31		
<p>District: Inservice Day (No School for Students)</p>	<p>District: Inservice Day (No School for Students)</p>	<p>District: Inservice Day (No School for Students)</p> <p>C.P. Smith: Open House 8-9AM</p> <p>EES: Green Up Day & Ice Cream Social 3PM</p> <p>Flynn: Open House for Kindergartners, First Graders and New Flynn Families 12-1PM</p> <p>Hunt: Informal Open House/Ice Cream Social 11-12:30PM</p> <p>SA: Back to School BBQ 11:30-1:30pm</p>	<p>District: First Day of School</p> <p>BHS: First Day for 9th Grade Only</p> <p>BTC: Orientation 5:30PM</p> <p>EMS: First Day for 6th Grade</p> <p>Flynn: First Day Coffee 8:15AM</p> <p>Hunt: First Day for 6 & 7th Grade</p> <p>IAA: Welcome Back pastry and coffee for families 8:10AM</p> <p>SA: First Day Coffee 8:15AM</p> <p>PreK: Flynn & IRA full day open house, IAA open house</p>	<p>BHS: School ALL GRADES</p> <p>BTC: BTC 1st Student Day 9:35AM</p> <p>EMS: First Day 7th and 8th Grade</p> <p>Hunt: First Day for 8th Grade</p> <p>PreK: First Day of IAA AM/PM Preschool</p> <p>PreK: First Day of Preschool for IRA and Flynn all day classrooms (half day)</p>		



September '17

SUNDAY	MONDAY	TUESDAY	WEDNESDAY	THURSDAY	FRIDAY	SATURDAY
					1 Hunt: Principal Coffee 8:15AM IAA: Welcome Back Ice Cream Social 3PM PreK: Flynn & IRA all day classrooms (half day). Flynn AM/PM classrooms open house. <i>Eid-al-Adha Begins</i>	2
3	4 District: NO SCHOOL <i>Labor Day</i>	5 Hunt: Picture Day PreK: First Day of IRA ISN Preschool PreK: First Day of Flynn AM/PM Preschool PreK: Open House at SA <i>Eid-al-Adha Ends</i>	6 C.P. Smith: Picture Day PreK: First Day of SA AM/PM Preschool	7 EMS: Picture Day Flynn: Picture Day Flynn: PTO Meeting 6:30PM IAA: Picture Day IAA: Whole School Photo 8:10AM IAA: PTO Meeting 6pm	8 C.P. Smith: Welcome Back Picnic - PTO 5:30-7:30PM PreK: Open House at IRA AM/PM Classrooms	9
10	11 SA: PTO Meeting 5:45-7:30PM Smith: PTO Meeting 5:30PM	12 Champlain: Picture Day PreK: First Day of IRA AM/PM Preschool	13	14	15 EES: Welcome Back BBQ 5-7:30PM Flynn: Dot Day	16
17	18	19	20 Flynn: Welcome BBQ 5:00-6:30PM Flynn: Open House 6-7PM <i>Hijri (Islamic New Year) Rosh Hashanah Begins</i>	21 EES: Open House Hunt: PTO Meeting 6:30PM <i>Navratri Begins</i>	22 Flynn: Movie Night 7PM <i>Rosh Hashanah Ends Indigenous People's Day</i>	23
24	25	26 IAA: Open House, Grades 3-5 and Ms. Lynda's STEP1 class 6PM	27 IAA: Open House, Grades Pre-K, K, 1, 2 and Ms. Mary's STEP2 class 6PM	28 EMS: Open House 6:30PM	29 Hunt: Dance 6:30PM <i>Navratri Ends Yom Kippur Begins</i>	30 <i>Dashain Begins Dasara Yom Kippur Ends</i>

October '17

SUNDAY	MONDAY	TUESDAY	WEDNESDAY	THURSDAY	FRIDAY	SATURDAY
1	2 SA: PTO Meeting 5:45-7:30PM	3 EES: PTO Meeting	4 Sukkot Begins	5 Flynn: PTO Meeting 6:30PM Hunt: Open House 6:30OPM IAA: PTO Meeting 6PM SA: Community Dinner/ Open House 5:30-7:30PM Dashain Ends	6 Hunt: Principal Coffee 8:15AM Sukkot Ends	7
8	9 Smith: PTO Meeting 5:30PM Columbus Day	10	11 BHS: Pre-ACT and PSAT Testing Hunt: Picture Retake Day Shmini Atzeret Begins	12 EMS: Picture Retake Day Shmini Atzeret Ends Simchat Torah Begins	13 Simchat Torah Ends	14
15 SA: Harvest Run 9AM	16	17	18	19 BHS: Quarter 1 Ends BHS: Students 1/2 Day AM / Parent Conferences PM Hunt: PTO Meeting 6:30PM Deepavali/Diwali/Tahir (Festival of Lights) Begins	20 BHS: Parent Conferences: NO SCHOOL FOR STUDENTS PreK-8: Inservice Day: NO SCHOOL FOR STUDENTS	21 SA: PTO Fall Work Day 9AM-12PM Deepavali/Diwali/Tahir (Festival of Lights) Ends
22	23	24 Flynn: Bookfair and Pasta Dinner 5-7PM IAA: Picture Retake Day	25	26	27 C.P. Smith: Halloween Family Fun Night 6-8PM Hunt: Dance 6:30PM IAA: PTO Halloween Party 6PM SA: Harvest Dance	28
29	30	31 EES: Halloween Parade 1:45PM Flynn: Annual Costume Parade 1:30PM Halloween				

November '17

SUNDAY	MONDAY	TUESDAY	WEDNESDAY	THURSDAY	FRIDAY	SATURDAY
			1	2	3	4
				Flynn: PTO Meeting 6:30PM IAA: PTO Meeting 6PM	Hunt: Principal Coffee 8:15AM Hunt /EMS: End Quarter 1	
5	6	7	8	9	10	11
Daylight Savings Time Ends	SA: PTO Meeting 5:45-7:30PM	EES: PTO Meeting 6PM SA: Election Day Bake Sale 7AM-7PM <i>Election Day</i>		C.P. Smith: Art Night - PTO 5:30-7:30PM	District: Elementary School Trimester 1 Ends EES: Multicultural Night 5:30-7:30PM Flynn: Merry Theater School Play 7PM IAA: Literacy Breakfast, Grades 2-5 8:10AM SA: Bhutanese Information Night 6-7:30PM	Flynn: Merry Theater School Play 4PM <i>Veterans Day</i>
12	13	14	15	16	17	18
	C.P. Smith: PTO Meeting 5:30PM SA: Book Fair Week			Hunt: PTO Meeting 6:30PM	District: Elementary Report Cards Sent Home IAA: Literacy Breakfast, Grades Pre-K, K, 1 8:10AM	
19	20	21	22	23	24	25
	BHS: Inservice Day – NO SCHOOL FOR STUDENTS PreK-8: Parent Conferences – NO SCHOOL FOR STUDENTS	BHS: Inservice Day – NO SCHOOL FOR STUDENTS PreK-8: Parent Conferences – NO SCHOOL FOR STUDENTS	District: Thanksgiving Recess — NO SCHOOL	District: Thanksgiving Recess — NO SCHOOL <i>Thanksgiving</i>	District: Thanksgiving Recess — NO SCHOOL	
26	27	28	29	30		

December '17

SUNDAY	MONDAY	TUESDAY	WEDNESDAY	THURSDAY	FRIDAY	SATURDAY
					1	2
3	4 C.P. Smith: Student Extravaganza - PTO 8AM-2:30PM SA: PTO Meeting 5:45-7:30PM	5 EES: PTO Meeting 6PM	6 Hunt: Chorus Concert 7PM	7 Flynn: PTO Meeting 6:30PM IAA: PTO Meeting 6PM	8 Hunt: Principal Coffee 8:15AM Hunt: Dance 6:30PM	9 SA: Silent Auction and Pancake Breakfast
10	11 BHS: Quarter 2 Ends C.P. Smith: PTO Meeting 5:30PM	12	13 Hunt: Orchestra Concert 7PM <i>Hanukkah Begins</i>	14 IAA: Fill the Bowl 6PM	15	16
17	18	19 IAA: Kids' Book Sale	20 Hunt: Band Concert 7PM <i>Hanukkah Ends</i>	21	22 C.P. Smith: Holidays Sing-Along 2PM Flynn: Winter Sing-Along 2PM	23
24	25 District: Holiday Break — NO SCHOOL	26 District: Holiday Break — NO SCHOOL	27 District: Holiday Break — NO SCHOOL	28 District: Holiday Break — NO SCHOOL	29 District: Holiday Break — NO SCHOOL	30
31 <i>Christmas</i>		<i>Kwanzaa Begins</i>				

January, 18

SUNDAY	MONDAY	TUESDAY	WEDNESDAY	THURSDAY	FRIDAY	SATURDAY
	1 District: Holiday Break — NO SCHOOL <i>Karen New Year New Year's Day Kwanzaa Ends</i>	2 District: Holiday Break — NO SCHOOL	3	4 Flynn: PTO Meeting 6:30PM IAA: PTO Meeting 6PM	5 Hunt: Principal Coffee 8:15AM	6
7	8 C.P. Smith: PTO Meeting 5:30PM IAA: Incoming Kindergarten Parent Tour 8:10AM SA: PTO Meeting 5:45-7:30PM	9	10	11	12	13
14	15 District: NO SCHOOL <i>Martin Luther King Day</i>	16 IAA & SA: Strategic Planning Day - NO STUDENTS	17 EES, EMS, Champlain: Strategic Planning Day - NO STUDENTS	18 Hunt: PTO Meeting 6:30PM Flynn, Hunt, C.P. Smith: Strategic Planning Day - NO STUDENTS	19 Flynn: Traditions Dinner 5:30-7PM Hunt: Dance 6:30PM Hunt/EMS: Quarter 2 Ends IAA: Family Movie Night 6PM	20
21	22	23	24	25 C.P. Smith: International Dinner/Art Show 5:30-7:30PM SA: Community Multicultural Dinner & Fair	26	27 EES: Math Night <i>International Holocaust Remembrance Day</i>
28	29 IAA: Incoming Kindergarten Parent Tour 8:10AM	30 <i>Martyr's Day Tu B'Shevat (New Year of the Trees) Begins</i>	31 <i>Tu B'Shevat (New Year of the Trees) Ends</i>			

February '18

SUNDAY	MONDAY	TUESDAY	WEDNESDAY	THURSDAY	FRIDAY	SATURDAY
				1 Flynn: Annual Title One Meeting 5:30PM Flynn: PTO Meeting 6:30PM IAA: Incoming Kindergarten Parent Tour 5:30PM IAA: PTO Meeting 6PM	2 Hunt: Principal Coffee 8:15am <i>Groundhog Day</i>	3
4	5 SA: PTO Meeting 5:45-7:30pm C.P. Smith: PTO Meeting 5:30pm	6 EES: PTO Meeting 6pm	7 IAA: Incoming Kindergarten Parent Tour 1pm	8	9 Smith: Valentine's Day Family Fun Night 6-8pm	10
11	12 <i>Lincoln's Birthday</i>	13	14 <i>Valentine's Day</i>	15 C.P. Smith: Very Merry Theatre Production 1PM, 7PM EES: Fine Arts Night - Grades 3-5 6:00-7:30PM Hunt: PTO Meeting 6:30PM	16 District: Elementary Trimester 2 Ends C.P. Smith: Very Merry Theatre Production 7PM Flynn: Talent Show 6pm Hunt: Dance 6:30pm SA: Movie Night <i>Chinese New Year</i> <i>Korean New Year</i> <i>Vietnamese New Year</i>	17
18	19 <i>President's Day / Washington's Birthday</i>	20	21 BHS: Drama Club One Act Fesitval 7PM IAA: Math Night 6PM	22 BHS: Drama Club One Act Fesitval 7PM	23 District: Elementary Report Cards Sent Home District: Kindergarten Registration Due BHS: Drama Club One Act Fesitval 7PM	24
25	26 District: Winter Break — NO SCHOOL	27 District: Winter Break — NO SCHOOL	28 District: Winter Break — NO SCHOOL			

March '18

SUNDAY	MONDAY	TUESDAY	WEDNESDAY	THURSDAY	FRIDAY	SATURDAY
				1 District: Winter Break — NO SCHOOL <i>Purim</i>	2 District: Winter Break — NO SCHOOL <i>Holi (Festival of Color)</i>	3
4	5 District: Winter Break — NO SCHOOL	6 Inservice Day: NO SCHOOL FOR STUDENTS SA: Election Day Bake Sale 7AM-7PM <i>Town Meeting Day</i>	7	8 C.P. Smith: PTO Meeting 5:30PM BHS: Orchestra Night Flynn: PTO Meeting 6:30PM Hunt: Principal Coffee 8:15AM IAA: PTO Meeting	9	10
11 <i>Daylight Savings Time Begins</i>	12 SA: PTO Meeting 5:45-7:30PM	13	14 IAA: Math Night 6pm	15 C.P. Smith: Science Night 6-7:30PM EES: Very Merry School Play Flynn: Maker Faire 5:30-7PM Hunt: PTO Meeting 6:30PM	16 BHS: Quarter 3 Ends EES: Very Merry School Play	17 EES: Very Merry School Play <i>St. Patrick's Day</i>
18	19	20	21	22 C.P. Smith: Annual School Concert 1:30PM PreK: Parent Conferences: No Preschool K-12: Parent Conferences 1/2 day for students	23 District: No School for students, parent conferences	24
25	26	27	28	29	30 Hunt: Dance 6:30PM <i>Good Friday</i> <i>Passover Begins</i>	31

April '18

SUNDAY	MONDAY	TUESDAY	WEDNESDAY	THURSDAY	FRIDAY	SATURDAY	
1 <i>Easter</i>	2 Hunt: PTO Meeting 5:45-7:30PM	3 EES: PTO Meeting 6PM	4	5 Flynn: PTO Meeting 6:30PM Hunt: School Play 4PM IAA: PTO Meeting 6PM	6 EES: Skate Night 6-8PM Hunt: Principal Coffee 8:15AM Hunt: School Play 7PM Hunt/EMS: End Quarter 3	7 Hunt: School Play 7PM <i>Passover Ends</i>	
8	9 C.P. Smith: PTO Meeting 5:30PM	10	11	12 BHS: Vermont Youth Rally Montpelier 8am-3PM EES: Fine Arts Night; Grades K-2 6-7:30PM	13 IAA: Integrated Arts Breakfast, Grades 2-5 8:10AM <i>Thingyan (Water Festival)</i>	14 SA: PTO Spring Work Day	
15	16	17 Flynn: Bookfair and Hot Dog Dinner 5-7PM	18 IAA: 5th grade play at St. Joe's Very Merry Theatre 10AM and 6PM	19 Flynn: K & First Grade Spring Musical 1PM Hunt: PTO Meeting 6:30PM IAA: 5th grade play at St. Joe's Very Merry Theatre 10AM and 6PM	20 IAA: Integrated Arts Breakfast, Pre-K, K, 1 8:10AM IAA: Fun Run! 1PM IAA/Flynn: Poem in Your Pocket Day	21	
22 <i>Earth Day</i>	23 District: Spring Break — NO SCHOOL	24 District: Spring Break — NO SCHOOL	25 District: Spring Break — NO SCHOOL	26 District: Spring Break — NO SCHOOL	27 District: Spring Break — NO SCHOOL	28	
29	30						



May '18

SUNDAY	MONDAY	TUESDAY	WEDNESDAY	THURSDAY	FRIDAY	SATURDAY	
		1	2	3	4	5	
			EES: PTO Meeting 6PM	Flynn: PTO Meeting 6:30PM IAA: PTO Meeting 6PM	Hunt: Principal Coffee 8:15AM		
6	BHS: AP Testing Chemistry C.P. Smith: PTO Meeting 5:30PM SA: PTO Meeting 5:45-7PM Teacher Appreciation Week 🍏	7	8	9	10	11	12
		BHS: AP Testing Spanish Language & Culture Teacher Appreciation Week 🍏	BHS: AP Testing English Lit & Comp Teacher Appreciation Week 🍏	BHS: AP Testing Gov & Politics and Env Science Flynn: Grade 2-3 Spring Choral Concert and Art Show 5:15PM Teacher Appreciation Week 🍏	BHS: AP Testing US History IAA: Variety Show 6PM Teacher Appreciation Week 🍏		
13	14	15	16	17	18	19	
Mother's Day	BHS: AP Testing Biology & Music Theory	BHS: AP Testing Calculus and French Lang&Culture	Hunt: Band Concert 7PM BHS: AP Testing English Lang & Comp Ramadan Begins	BHS: AP Testing World History and Statistics C.P. Smith: Kindergarten Get-Acquainted Day 8AM-3PM Hunt: 5th Gr Parent Orientation 6PM Hunt: PTO Meeting 6:30PM IAA: Science Fair 6PM	BHS: Quarter 4 Ends EES: Mayfair 4-7PM Flynn: Staff Luncheon Hunt: Dance 6:30PM	Shavuot Begins	
20	21	22	23	24	25	26	
	Shavuot Ends		Hunt: Orchestra Concert BHS: Finals		BHS: Finals Hunt/EMS: Step up Day, 1/2 day for students IAA: School Dance, Grades 3-5 6PM		
27	28	29	30	31			
	District: NO SCHOOL Memorial Day		Hunt: Chorus Concert 7PM	IAA: 4th grade play at St. Joe's Very Merry 6PM			



June '18

SUNDAY	MONDAY	TUESDAY	WEDNESDAY	THURSDAY	FRIDAY	SATURDAY
					1 C.P. Smith: Field Day EES: Field Day Hunt: Principal Coffee 8:15AM	2
3	4	5	6	7 BTC: Last student day Flynn: PTO Meeting 6:30PM IAA: PTO Meeting 6PM PreK: Last Day of IRA AM/PM Preschool SA: PTO Meeting 5:45-7:30PM	8 District: Elementary Trimester 3 Ends Champlain: 5th Grade Step Up 6PM Flynn: Flynn Olympics IAA: Integrated Arts Field Day PreK: Last Day of Flynn AM/PM Preschool PreK: Last Day of IAA AM/PM Preschool	9
10	11 C.P. Smith: Farewell/ Appreciation Assembly 8:30AM BHS: Academic Awards Night PreK: Last Day of SA PM Preschool PreK: Half day for IRA ISN	12 BTC: BTC Graduation 7PM C.P. Smith: 5th Grade Goodbye 8:30AM Flynn: 5th Grade Bridging Ceremony 6PM Flynn: Step Up Day Hunt: 8th Grade Promotion 1PM Hunt: Promotion Dance 6:30PM IAA: 5th Grade Graduation 9:30AM PreK: Last day for SA AM, Flynn & IRA full day, IRA ISN (half day)	13 District: LAST DAY OF SCHOOL (TENTATIVE) C.P. Smith: Step Up Day 8:15-9AM Flynn: Year End Assembly Hunt/EMS: End Quarter 4	14 District: Inservice Day – NO SCHOOL FOR STUDENTS Elementary Report Cards Sent Home (snow day dependent) PreK: Last Day of IRA ISN Preschool BHS: Graduation 10AM Ramadan Ends	15 Eid al-Fitr	16
17 Father's Day	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

July '18

SUNDAY	MONDAY	TUESDAY	WEDNESDAY	THURSDAY	FRIDAY	SATURDAY
1	2	3	4 <i>Independence Day</i>	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				





Mise à jour annuelle de l'information sur les étudiants

Pour la deuxième année consécutive, la plupart des documents scolaires de rentrée du District seront complétés dans le cadre d'un système en ligne appelé Enregistrement PowerSchool. En utilisant ce système, vous mettrez à jour les informations que nous avons dans nos dossiers pour vous et vos enfants. À partir du printemps de chaque année scolaire, vous recevrez une communication de l'école vous informant de vous connecter pour compléter ce processus de mise à jour. Nous vous enverrons des rappels avant le début de chaque année scolaire.

Le formulaire en ligne rassemble les coordonnées, les formulaires d'autorisation, etc. Ces formulaires sont requis pour tous les étudiants. À partir de cette année scolaire, 2017/18, aucun étudiant ne sera autorisé à aller à l'école si les informations suivantes ne sont pas à jour: contact médical, contact d'urgence, immunisations et formulaires de repas.

Merci de votre collaboration pour compléter ces formulaires.



DISTRICT SCOLAIRE DE BURLINGTON

2017-18

Manuel à l'attention des parents



La mission du district scolaire de Burlington est de délivrer des diplômes aux élèves qui:

- Valorisent différentes cultures
- S'engagent dans la communauté
- Communiquent efficacement
- Pensent créativement
- Résolvent habilement des problèmes
- Atteignent leur plus haut potentiel académique, intellectuel et personnel

Notre vision:

Cultiver des gens attentionnés, créatifs et courageux –
Joignez-vous au voyage!

Nos croyances fondamentales:

- Chaque enfant peut réussir
- Les familles et la communauté sont des partenaires dans l'éducation de nos enfants
- La diversité et l'inclusion favorisent des écoles et communautés fortes
- Un climat accueillant et propice favorise l'apprentissage
- L'autoréflexion et la responsabilité améliorent nos pratiques

ACCOMMODEMENTS

Le District Scolaire de Burlington s'engage à fournir un accès égal à tous lors de ses réunions/cérémonies du District. Ceux qui souffrent d'une incapacité ou qui ont besoin d'accommodements spéciaux afin de participer à toute activité du District Scolaire doivent avertir le directeur de l'école ou la personne responsable du programme ou de l'activité suffisamment à l'avance afin de permettre une préparation appropriée.

GESTION D'AMIANTE

La Loi sur les mesures d'urgence Hazard (AHERA) Amiante 40 CFR 763,93 [g] [4] exige qu'une notification écrite soit donnée que les écoles / immeubles suivants aient des plans de gestion de l'amiante pour le contrôle et la maintenance en toute

sécurité de matériaux amiantés présents dans leurs bâtiments. Ces plans de gestion sont disponibles et accessibles au public au bureau administratif de chaque établissement mentionné ci-dessous.

Éducation préscolaire

150 Colchester Avenue, Burlington, VT 05401

École Primaire Champlain

800 Pine Street, Burlington, VT 05401

École primaire Edmunds

299 Main Street, Burlington, VT 05401

École primaire Flynn

1645 North Avenue, Burlington, VT 05408

Integrated Arts Academy

6 Archibald Street, Burlington, VT 05401

École primaire Smith

332 Ethan Allen Parkway, Burlington, VT 05408

Sustainability Academy

123 North Street, Burlington, VT 05401

College Edmunds

275 Main Street, Burlington, VT 05401

College Hunt

1364 North Avenue, Burlington, VT 05408

Lycée de Burlington/Centre technique de Burlington /ONTOP

52 Institute Road, Burlington, VT 05408

Horizons

1271 North Avenue, Burlington, VT 05408

Technicien principal



Possibilités Élargies D'apprentissage

PRÉSENCES/ABSENCES/RETARD

Il est essentiel que les enfants aillent à l'école. La ville de Burlington et l'État du Vermont continuent leurs efforts afin d'assurer que les étudiants aillent à l'école pour toute une journée scolaire. Conformément à la Loi de l'État du Vermont les étudiants doivent aller à l'école à moins qu'un empêchement tel qu'une maladie ou une urgence familiale les en empêche. Si un étudiant doit s'absenter ou est en retard, il est de la responsabilité du parent/gardien(s) d'avertir l'école par écrit, lorsque cela est possible. Toute absence est considérée non excusée jusqu'à ce que l'école entende des parent/gardien(s) une excuse valable, comme une maladie, une urgence familiale, une activité éducative pré-approuvée.

Lorsque les enfants sont absents ou en retard, l'école enregistre les absences cumulatives de chaque étudiant qui peut servir lors de procédures judiciaires au sujet des absences. Des services de soutien sont offerts selon le besoin.

Pour toutes les procédures opérationnelles, visitez le site Web du district bsdvt.org

La Procédure de Présence exige:

- Après 5 et 10 absences cumulatives respectives au cours de toute année scolaire, le District scolaire communiquera avec le (s) parent (s) / tuteur (s).
- Après 15 absences cumulatives (ou moins, si cela est jugé nécessaire) au cours de l'année scolaire, le directeur/trice de l'école peut convoquer le(s) parent/gardien(s) à se rendre à l'école pour s'entretenir avec des représentants de l'école et d'autres ressources communautaires ou indépendantes. Le but de la rencontre sera de dresser un projet comprenant des services de soutien tels que prévention, diagnostic, intervention et services d'appoint, des programmes alternatifs, d'autres ressources scolaires ou communautaires pour s'assurer de la présence de l'étudiant en classe à l'avenir.
- Si vous n'êtes pas à la rencontre concernant les 15 absences: un Agent Scolaire ou un employé de l'école pourrait rencontrer le(s) parent/gardien(s) à domicile ou entrera en contact avec eux autrement pour replanifier la réunion.
- Après 20 jours d' absences cumulatives pendant l'année scolaire l'école peut, à sa propre discrétion, déposer une déclaration sommaire concernant les absences auprès du bureau du procureur de l'État du Vermont du comté Chittenden. Le(s) parent/gardien(s) sera averti du dépôt de la déclaration sommaire, et sera informé de la possibilité de poursuites criminelles concernant les absences non autorisées ou pour déterminer si l'étudiant est un enfant ayant besoin de soins et de supervision. S'il y a culpabilité d'absence non autorisée, l'amende peut s'élever à \$1,000 en

plus de la détermination que l'enfant a besoin de soins ou de supervision. La perte éventuelle de la garde de l'enfant étant la plus sérieuse des conséquences.

La Politique de Retard exige:

- Des appels téléphoniques aux parents aux 5, 10, 15,20 et 25 incidences de retard. À 15 incidences l'administrateur/trice de l'établissement peut demander une réunion pour aborder le retard de l'élève.

Pour une Politique d'ensemble F 5R, consultez www.bsdvt.org

INTIMIDATION, BIZUTAGE/HARCÈLEMENT

Au début de l'année scolaire 2015-2016, l'État du Vermont a modifié ses politiques d'intimidation, de bizutage et de harcèlement. Dans les années précédentes il y avait trois politiques différentes : une pour l'intimidation, une pour le bizutage et une pour le harcèlement. La nouvelle politique est aussi accompagnée par un ensemble complet de procédures de mise en œuvre.

Le District Scolaire de Burlington s'efforce de cultiver un environnement sain à l'apprentissage dans lequel tous les étudiants et le personnel font preuve de respect les uns envers les autres. L'intimidation sous toutes ses formes n'est pas tolérée.

Spécifiquement, l'intimidation représente un comportement, y compris l'électronique dirigé envers un étudiant par un autre étudiant ou un groupe d'étudiants de façon répétitive dans le but de ridiculiser, humilier ou intimider l'étudiant durant les heures scolaires sur la propriété de l'école, dans le bus, avant ou après la journée scolaire, ou à une activité parrainée par l'école.

Des procédures visant à gérer ces comportements sont en place dans chaque école et nous encourageons les parents à s'adresser aux administrateurs de l'école quand ils ont des inquiétudes face à des incidences d'intimidation. Voir la section harcèlement ci-dessous pour de l'information sur les ressources scolaires d'employés désignés et d'autres ressources disponibles dans le District.

BIZUTAGE

Le bizutage consiste en un acte commis par une personne (individuellement ou en groupe) aussi bien à l'école ou ailleurs, envers une autre personne en relation avec une promesse, une initiation, une affiliation, appartenance à un poste d'autorité, ou pour faire partie de tout organisme du District Scolaire de Burlington. Les activités de bizutage visent à humilier, intimider ou diminuer un autre étudiant et ne seront pas tolérées au sein du District Scolaire.

Le consentement ou l'acquiescement de la victime au bizutage n'excuse pas ceux qui y ont participé. Faire subir le bizutage, solliciter, diriger, aider ou tenter d'aider une personne à faire subir le bizutage ou ne pas prendre les mesures nécessaires pour prévenir le bizutage est illégal, et tout étudiant peut être

Le Programme de possibilités élargies d'apprentissage de Burlington favorise la réussite sociale et scolaire de plus de 1500 étudiants de BSD annuellement par la programmation parascolaire et d'été dans un environnement créant des liens durables avec les pairs, les adultes et la communauté. Les programmes servent les étudiants de K-12 et fonctionnent tous les jours après l'école jusqu'à 17 h 30. Les programmes offrent une gamme d'activités visant le soutien scolaire et les loisirs, le leadership d'étudiant et le service communautaire. Chaque programme travaille également en étroite collaboration avec plus de 50 partenaires communautaires pour offrir des possibilités telles que la voile, le travail du bois, l'éducation à l'environnement, et l'art. Veuillez s'il vous plaît contacter Christy Gallesse, Directrice des possibilités élargies d'apprentissage, pour des informations relatives à l'inscription et d'autres questions au **540-0285**.

Les parents des étudiants inscrits aux programmes parascolaires ont l'opportunité de participer au Programme Universitaire de parent. L'Université parent travaille étroitement avec des partenaires communautaires pour fournir des classes aux parents qui les enrichissent, les engagent et leur offrent un accès à l'autonomie en tant que partenaires égaux dans l'éducation et le bien-être de leurs enfants. Ces classes ont lieu après les heures de cours, du lundi-vendredi. Veuillez s'il vous plaît contacter **Ali Dieng** pour de plus amples informations: adieng@bsdvt.org or **(802) 540-0427**.

Agence de l'enseignement des pratiques exemplaires du Vermont pour les écoles concernant les transgenres et les étudiants de genre non conforme.

Consultez <http://education.vermont.gov/documents/edu-transgender-guidelines-for-schools.pdf>.



Implication parentale

Burlington s'est engagé à offrir aux parents la possibilité de s'impliquer dans l'éducation de leur enfant et dans la communauté scolaire. Les directeurs et enseignants travaillent pour établir de solides relations avec les familles et les familles sont invitées à les contacter pour organiser des réunions individuelles afin de soutenir leurs élèves.

Chaque école primaire et collège possède une Organisation Enseignants-Parents (PTO) et le lycée a un club Boosters (de soutien). Ils fournissent de nombreuses possibilités aux parents de s'impliquer, de créer des événements servant à construire la communauté, organisant des ateliers et des collectes de fonds.

Pour la Procédure d'implication Parentale du district et pour d'autres informations visitez le site: www.bsdivt.org



poursuivi en justice conformément à la loi et aux politiques du district et une pénalité allant jusqu'à 5000 \$. Les incidents de bizutage peuvent également être signalés aux organismes d'application de la loi.

Exemples d'activités de bizutage:

1. Tout genre d'activité de brutalité tel que fouetter, battre, frapper, stigmatiser, chocs électriques, mettre une substance dangereuse dans ou sur le corps, ou activités similaires.
2. Tout genre d'activité physique impliquant le manque de sommeil, le fait d'être exposé aux éléments, restreint à un espace limité, ou toute autre activité qui crée ou occasionne des risques non raisonnables de blessure ou pouvant affecter négativement la santé mentale et physique ou la sécurité d'un étudiant.
3. Toute activité impliquant la consommation de nourriture, liquide, boisson alcoolique, liqueur, drogue ou autre substance qui expose un étudiant(e) à un risque non raisonnable de se blesser.
4. Toute activité encourageant, causant ou exigeant qu'un étudiant exécute une fonction ou une tâche impliquant un acte criminel ou geste de bizutage. Les plaintes de suspicion de bizutage devraient être signalées aux employés désignés, figurant dans ce manuel qui enquêteront sur de telles plaintes.

Le **harcèlement** est une sorte de discrimination illégale qui ne sera pas tolérée par le District Scolaire de Burlington. Le District répondra aux plaintes de harcèlement promptement et prendra des mesures raisonnables pour mettre fin au comportement de harcèlement.

Harcèlement interdit:

Intimidation en ligne ou harcèlement en ligne.

Il n'y a pas de loi spécifique concernant l'intimidation en ligne ou le harcèlement en ligne. Plutôt, les lois du Vermont qui définissent le «harcèlement» et «l'intimidation» ont chacune été modifiées pour élargir leur champ afin d'inclure et recouvrir les comportements qui peuvent se produire hors campus / en ligne, *mais seulement lorsque le comportement peut démontrer un impact sur la capacité des élèves à l'accès à l'éducation.* Par exemple, le harcèlement en ligne visé ici dans le texte souligné :

A. Harcèlement: est un incident ou incidents relevant d'un comportement verbal, écrit, ou physique, y compris tout incident effectué par des moyens électroniques, basé sur ou motivé par la race réelle ou perçue, croyance, couleur, origine nationale, statut civil, incapacité, sexe, orientation sexuelle, identité sexuelle ou expression sexuelle d'un étudiant ou d'un membre de sa famille qui a pour but ou pour effet de porter atteinte de manière objective et de considérablement

nuire et distraire ou interférer avec la performance scolaire ou à l'accès aux ressources scolaires d'un étudiant ou en créant un environnement objectivement intimidant, hostile ou offensif.

(1) Harcèlement sexuel: conduite incluant des avances sexuelles non sollicitées, demandes de faveurs sexuelles et autres conduites verbales, écrites ou physiques de nature sexuelle.

(2) Harcèlement racial: conduite s'attaquant au caractère véritable ou perçu d'un étudiant ou d'un membre de sa famille selon sa race ou couleur, et comprend l'usage d'épithètes, stéréotypes, injures, commentaires, insultes, remarques dérogatoires, gestes, menaces, graffiti, exposition, ou la distribution de matériaux écrits ou visuels et sarcasmes quant à la façon de s'exprimer ou de faire des commentaires négatifs concernant les coutumes raciales.

(3) Autres Catégories Protégées du Harcèlement:

Conduite s'attaquant au caractère véritable ou perçu d'un étudiant ou d'un membre de sa famille selon son credo, sa religion, son origine nationale, son état civil, son incapacité, son genre, son orientation sexuelle, son identité ou son expression de genre; comprend mais ne se limite pas à l'utilisation d'épithètes, stéréotypes, atteintes, commentaires, insultes, remarques dérogatoires, gestes, menaces, graffiti, exposition ou la distribution de texte écrit ou visuel, railleries sur la manière de parler ou s'habiller, et toutes références négatives aux coutumes associées à n'importe quelles de ces catégories protégées.

a. Harcèlement de croyances ou Religieux signifie le harcèlement fondé sur le caractère véritable ou perçu d'un élève ou d'un membre de sa famille quant à ses croyances, ses croyances ou pratiques religieuses, y compris le code vestimentaire.

b. Harcèlement d'Origine nationale signifie le harcèlement fondé sur le caractère véritable ou perçu d'un élève ou d'un membre de sa famille quant à son origine nationale, y compris le code vestimentaire.

c. Harcèlement face au Statut civil signifie le harcèlement fondé sur le fait d'être mère ou père célibataire dirigé ou motivé par le statut civil véritable ou perçu d'un élève ou d'un membre de sa famille.

d. Harcèlement d'Orientation sexuelle signifie le harcèlement fondé sur le caractère véritable ou perçu d'un élève ou d'un membre de sa famille quant à son orientation sexuelle.

e. Harcèlement d'Identité sexuelle signifie le harcèlement fondé sur l'identité sexuelle véritable ou perçue d'un individu, les caractéristiques sexuelles, intrinsèquement liées au sexe ou à l'identité sexuelle y compris mais non limité à l'apparence ou au comportement, quel que soit le sexe assigné de l'individu à la naissance.

f. Harcèlement d'identité de genre signifie le harcèlement fondé ou motivé par le caractère véritable ou perçu d'un élève ou d'un membre de sa famille quant à son expression sexuelle, y compris mais non limité à l'apparence ou au comportement, quel que soit le sexe assigné de l'individu à la naissance.

g. Harcèlement d'incapacité signifie le harcèlement fondé sur la façon de s'exprimer ou de se mouvoir, l'habileté cognitive, la réception de services éducatifs en dehors du cadre général de l'enseignement, ou d'autres manifestations d'incapacité d'un individu fondé ou motivé par l'incapacité mentale ou physique véritable ou perçue d'un élève ou d'un membre de sa famille.

Rapport de harcèlement: On encourage tous les étudiants, parents/tuteurs, autres membres de la communauté scolaire que le personnel à signaler les incidents de mauvaise conduite ou le harcèlement d'élève auprès d'un employé de l'école ou auprès d'un des deux Employés Désignés à votre école/établissement. Tout employé qui voit ou entend, ou reçoit un rapport écrit ou oral, d'un harcèlement d'élève, doit immédiatement informer les Employés Désignés. Une lettre des Employés Désignés est disponible sur bsdvt.org.

En raison du renouvellement de personnel, il est possible que les Employés désignés dans ce manuel changent. Les écoles/établissements signaleront les noms des Employés désignés actuels au début de chaque année. Contactez Henry Sparks, Directeur de l'équité si vous avez des questions à hpsarks@bsdvt.org ou (802) 865-4168.

Investigation: Un Employé Désigné qui n'est pas l'objet de la plainte ou un autre individu désigné doit commencer une enquête moyennant un préavis de la plainte. Quand la plainte est complétée le/la plaignant/e et l'accusé seront informés.

Conséquences: si un individu est reconnu coupable d'avoir commis une faute ou de harcèlement, il/elle recevra une éducation; formation; discipline, jusqu'à et y compris la suspension, expulsion ou le renvoi ; interdiction d'être sur la propriété scolaire ou d'autres conséquences appropriées à l'infraction et désignées à prévenir le harcèlement futur.

Revue indépendante: Un/e plaignant/e peut faire une demande écrite au Directeur pour une revue indépendante de la situation si le/la plaignant/e (1) croit que l'école n'a pas correctement analysé la plainte et a omis de mener une enquête sur l'affaire car l'école croyait que la conduite alléguée n'était pas possible de harcèlement, (2) est insatisfait de la décision définitive prise après l'enquête quant à savoir si le harcèlement a eu lieu, ou (3) croit que bien qu'une décision définitive ait été prise que le harcèlement a eu lieu, la réponse de l'école était inadéquate pour

corriger le problème. La revue indépendante sera effectuée par une personne neutre en conformité avec la Politique.

Représailles: Les représailles contre toute personne qui dépose une plainte de harcèlement ou coopère dans la fabrication ou l'enquête d'une plainte sont strictement interdites, constituent une base de discipline individuelle, et conformément illégales à **9 V.S.A.4503(a)**.

Confidentialité: les plaintes et les conséquences qui en résultent seront confidentielles dans la mesure permise par les besoins d'investigation, le devoir d'agir sur certains résultats, conformément aux demandes de documents publics et conformément à la Loi des Droits à l'Éducation de la Famille et la protection des renseignements (Family Education Rights Privacy Act).

Processus de plainte alternatif: Les plaintes de harcèlement peuvent aussi être faites auprès du: Directeur Régional, Bureau des Droits Civils, Département de L'Éducation des Etats-Unis: 8^e étage, 5 Post Office square, Boston, MA 02109-3921: Email: OCR.Boston@ed.gov, (617) 289-0111 ou (877) ou 521-2172 (TDD); ou la Commission des Droits de la Personne du Vermont, 14-16 Baldwin St; Montpelier, VT 05633-6301, Email: human.rights@state.vt.us, (800) 416-2010 (Voix) ou (877) 294-9200 (TTY).

ENFANT ÉLIGIBLE

Conformément à la loi fédérale, le District Scolaire de Burlington cherche à trouver, identifier, et évaluer les enfants de la naissance jusqu'à l'âge de 21 ans qui pourraient être éligibles et ayant besoin d'éducation spécialisée et de services associés. Si vous soupçonnez que votre enfant possède une incapacité et qu'il/elle soit âgé/e entre la naissance et 5 ans, veuillez appeler le Programme d'Éducation Préscolaire au **864-8463**.

Si votre enfant a entre 5-21 ans, veuillez appeler le bureau de Services de soutien d'étudiants au **864-8456**.

CONDUITE ET DISCIPLINE

Tous les étudiants du District Scolaire de Burlington doivent se comporter selon des règles de conduite et de comportement raisonnables lors de la journée scolaire et des activités à l'école. Il revient aux employés du District Scolaire de Burlington d'établir et de maintenir une ambiance propice à ce genre de comportement. Le(s) parent/gardien(s), le personnel et le District Scolaire partagent la responsabilité d'encourager des comportements positifs entre les étudiants. Toutefois, la responsabilité ultime revient aux étudiants et à leurs parent(s)/gardien(s). Le(s) parent/gardien(s) sera informé de toute mauvaise conduite sérieuse et de comportements répétitifs inappropriés.



Soins dentaires à Integrated Arts Academy

Le programme du centre dentaire scolaire des Centres Communautaires de Santé de Burlington (CHCB) a été conçu pour assurer l'accès aux services dentaires aux étudiants de Burlington à faible revenu sans centre dentaire. Lancé en 2004, en collaboration avec le district scolaire de Burlington, les élèves peuvent s'inscrire à l'école ou être référés au CHCB pour des services dentaires sur place à Integrated arts Academy. Le centre dentaire scolaire offre des soins dentaires continus au cours de la journée scolaire et assure le transport de et vers les écoles pour les rendez-vous à IAA. Le personnel fournit aussi l'éducation de la santé buccodentaire comme de bonnes habitudes d'hygiène buccale, l'importance de manger des aliments sains, et comment préserver leurs sourires pour toute une vie. Les tuteurs dentaires aident également avec les formulaires d'inscription et établissent un lien entre les étudiants et les soins dentaires.

Durant l'année scolaire 2016-2017

- Nous avons soignés plus de 650 élèves, avec presque 2.000 visites
- Les enfants ont reçu plus de 1,900 nettoyages dentaires avec brosses à dents gratuites, dentifrice et sacs cadeaux
- 82 nouveaux enfants ont rejoint notre programme de soins dentaires pour des examens complets et nous avons complété 424 visites de retour pour les examens
- Plus de 1000 pansements dentaires et 600 plombages ont été effectués
- Nous avons soignés 11 enfants en besoin de soins dentaires d'urgence pendant qu'ils étaient à l'école

Les élèves éligibles incluent ceux qui sont admissibles à Medicaid ou Dr Dynosaur et à faible revenu ou non assurés pour les soins dentaires.

Au cours de l'été 2016, nous avons reçu un financement pour accroître de 2 à 3 nos chaises dentaires et nous accepterons d'avantage d'élèves et nous les verrons plus tôt en raison de cette expansion !

Pour plus d'informations ou pour vous inscrire, composez le **(802) 658-4869** (emplacement scolaire) ou **(802) 652-1050** (Centre dentaire, emplacement Riverside).

Visitez www.chcb.org pour de l'information sur l'inscription et les formulaires – voir formulaires dentaires scolaires.



Vaccinations

Nul ne peut s'inscrire comme élève dans une école de Burlington sans un carnet ou certificat de vaccination actualisé adapté à l'âge (le plus clair étant retenu).

La loi de l'État du Vermont exige que les écoles obtiennent une preuve des vaccinations de votre enfant. Si elle n'est pas fournie, votre enfant ne peut pas aller à l'école.

Pour se conformer:

- Présentez la preuve des vaccinations requises à l'infirmière de l'école
- S'il manque à votre enfant des vaccinations requises, prenez un rendez-vous pour qu'il/elle se fasse vacciner par leur médecin et contactez l'infirmière de l'école pour vérifier.

Les Vaccinations obligatoires Incluent toutes les doses de:

DTaP (Diphtérie, tétanos et coqueluche); Polio: ROR (rougeole, oreillon, rubéole); hépatite B; et Varicella (varicelle).

La preuve de vaccination doit être fournie:

- Au moment du transfert dans les écoles de Burlington
- À la maternelle
- En 7^e année (rappel du vaccin dcaT anticoquelucheux)

En cas de maladie, les enfants doivent être exempts de fièvre, de diarrhée et de vomissements pendant 24 heures avant de retourner à l'école.

Les poux

Les parents/gardiens sont priés de vérifier la tête de leurs jeunes enfants hebdomadairement, et particulièrement avant de retourner à l'école après les vacances. La meilleure façon de le faire est d'utiliser un peigne à poux en métal pour passer dans les cheveux humides de votre/vos enfant(s). Si vous trouvez des poux, l'infirmière de l'école ou votre médecin peuvent vous donner de bons conseils pour s'en débarrasser. Si votre enfant a des poux à l'école, vous serez avisé. Il est très important de traiter votre enfant avant de retourner à l'école.

BSD suit les directives du Dép. de Santé du VT et des Centres de contrôle des maladies. Pour plus d'information veuillez consulter: <https://identify.us.com/idmybug/head-lice/head-lice-FAQS/index.html>.

PRATIQUES DE RESTAURATION

Les pratiques de restauration sont enracinées dans le renforcement des relations et la reconstruction afin de créer une culture d'équité et d'appartenance qui se traduit par une guérison et un apprentissage. Le district scolaire de Burlington, en partenariat avec la communauté de Burlington, adopte des pratiques réparatrices garantissant que tous, y compris ceux qui ont été blessés, auront leurs besoins et leurs expériences reconnus et mis en œuvre, créant ainsi un climat propice à l'autonomisation pour tous.

Discipline: Les mesures disciplinaires sont conçues pour enseigner aux étudiants de reconnaître leur responsabilité face à leurs comportements et de faire de meilleurs choix à l'avenir.

Suspension/Suspension à long terme/Expulsion:

Les étudiants peuvent être suspendus ou expulsés quand ils ne respectent pas les règlements de l'école, les Directives du Conseil d'Administration scolaire ou pour toute autre mauvaise conduite sur la propriété de l'école. Des suspensions de plus de 10 jours et l'expulsion ne sont imposées que selon la recommandation du Surintendant et d'une Audience tenue par le Conseil Administratif. Le Conseil d'Administration Scolaire peut expulser un étudiant jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours ou pendant 90 jours, dépendamment de ce qui constitue la période la plus longue.

Mesures disciplinaires: Des mesures disciplinaires seront imposées selon la loi compte tenu des droits à un processus juste qui revient à l'étudiant devant être discipliné.

Punition Corporelle: Le recours à la punition corporelle de façon intentionnelle, dans le but d'infliger une douleur physique par mesure de discipline, est absolument défendu. Le recours à une force nécessaire et raisonnable afin de restreindre, ou de protéger un étudiant ou d'autres personnes et/ou propriétés, et si nécessaire pour contenir une situation troublante n'est pas interdit.

DROGUES/ALCOOL

Tel que convenu par la loi de l'État du Vermont (**Titre 16, Section 1165, 909**), les Écoles de Burlington disposent d'un programme scolaire complet à partir de la maternelle (jardin d'enfants) jusqu'à la 12^e concernant la prévention d'abus de drogues et d'alcool. De plus, des programmes de formation d'enseignants, des systèmes de soutien et de références, un engagement de coopération au niveau des références avec une agence de traitement approuvée, une Directive du Conseil Scolaire approuvée et une reconnaissance à l'échelle du District existent.

Lorsque les étudiants violent une Directive du Conseil quant à l'utilisation, la possession, la distribution et/ou sont sous l'influence d'une substance, les responsables de l'école peuvent recourir à l'une des actions suivantes:

- Temps mort

- Rencontre avec parent(s).
- Plan concernant le comportement/contrat avec le parent(s)/gardien(s) en tant que partenaires.
- Référence à d'autres ressources du District Scolaire.
- Référence à des agences externes. Toute vente de contrebande sera considérée comme la plus sérieuse des offenses et sera rapportée à l'agence régissant l'application de la loi.
- Suspensions à court et long terme.
- Expulsion

SYSTÈME ÉDUCATIF DE SOUTIEN

L'objectif du système éducatif de soutien du District Scolaire de Burlington est de fournir aux étudiants l'assistance additionnelle nécessaire à leur succès scolaire ou pour surmonter les défis de l'environnement éducatif en général. Chaque école dans notre District dispose d'une équipe de soutien en matière d'éducation (EST) qui reçoit les étudiants ayant des problèmes académiques et /ou de comportement et aide les enseignants à planifier et fournir des services/accommodements aux étudiants ayant des besoins de soutien spécifiques en classe ou des activités d'enrichissement. Cette équipe recueille les données de son travail qui sont intégrées au sein du plan d'action de l'école pour mettre sur pied la capacité globale du système éducatif de soutien.

Pour en savoir plus sur le système de soutien en matière d'éducation, veuillez communiquer avec le/la directeur/trice de l'école ou un conseiller pédagogique.

UTILISATION RESPONSABLE D'ORDINATEUR, RÉSEAU ET INTERNET

Le District scolaire de Burlington reconnaît que les technologies de l'information (IT) font partie intégrante de l'apprentissage et de l'éducation des enfants d'aujourd'hui pour réussir dans la communauté mondiale et soutiennent pleinement l'accès de ces ressources électroniques par les étudiants et le personnel. Le but de cette politique est de:

1. Créer un environnement qui favorise l'utilisation des technologies de l'information de manière à soutenir et enrichir le curriculum, qui offre des possibilités de collaboration et améliore le développement professionnel du personnel.
2. S'assurer que le district prend les mesures appropriées pour maintenir la sécurité de tous ceux qui ont accès aux dispositifs de technologie de l'information du district, au réseau et aux ressources Web.
3. Respecter les exigences des lois fédérales et étatiques applicables qui réglementent la fourniture d'accès à Internet et d'autres ressources électroniques par les districts scolaires.



Engagement à la Diversité et à l'Équité dans le District Scolaire de Burlington

La diversité de nos élèves est un cadeau à la communauté de Burlington. C'est la conviction du District scolaire de Burlington que tous les élèves, enseignants, administrateurs et les membres du personnel méritent une école et environnement de travail inclusifs où les différences sont valorisées et célébrées.

Le district s'est engagé à combler les lacunes dans les résultats des élèves en fonction du statut racial, ethnique ou socio-économique. Le Comité des commissaires scolaires de Burlington a renouvelé son engagement en matière d'équité et d'inclusion (mars 2017) et a soutenu le Plan stratégique du district pour 2017. Le Plan stratégique a identifié une révision du plan d'équité et d'inclusion. Sous la direction du surintendant, l'équipe du personnel de l'équité (EST) est chargée d'intégrer l'équité, la diversité et l'inclusion dans tous les aspects du District de veiller à ce que notre population étudiante diversifiée soit fournie de la meilleure qualité d'éducation tout en favorisant des relations transparentes avec les familles et la communauté. Visitez bsdvt.org pour obtenir des informations sur l'équipe.

Tout ce travail peut être vu sur le site du District au www.bsdvt.org.

Programme de liaison multilingue

Le programme de liaison multilingue (ML) est un atout unique du District scolaire de Burlington qui sert les étudiants et les familles multilingues. Il comporte 11 liaisons multilingues à temps plein et à temps partiel qui travaillent pour relier les familles et les communautés avec les écoles et fournir un soutien aux étudiants avec 10 langues d'origine différentes. Le programme ML travaille également avec 20+ interprètes sur appel ou contractuels pour les langues supplémentaires qui facilitent la communication entre la maison et l'école. Les liaisons et les interprètes travaillent pour répondre aux besoins d'environ 971 élèves du District scolaire de Burlington, de la prématernelle-12e année, qui ont à la maison des langues autres que l'anglais, ainsi que leurs familles. Contactez la Coordinatrice **Nijaza Semic** au **(802) 288-6048** ou nsemic@bsdvt.org pour toutes questions.

Le district scolaire de Burlington offre aux étudiants et au personnel l'accès à une multitude de ressources en technologies de l'information (IT), y compris Internet. Ces ressources offrent des occasions d'améliorer l'apprentissage et d'améliorer la communication au sein de notre communauté et avec la communauté mondiale au-delà. Cependant, le privilège d'accès incombe aux étudiants, aux enseignants, au personnel et au public d'exercer une utilisation responsable de ces ressources. L'utilisation par les étudiants, le personnel ou d'autres ressources informatiques du district est un privilège, pas un droit. Les mêmes règles et attentes régissent l'utilisation par les élèves des ressources informatiques qui s'appliquent aux autres comportements et communications des étudiants, y compris, mais sans s'y limiter, les procédures de harcèlement et d'intimidation du district. Les ressources de l'ordinateur et du réseau du district sont la propriété du district. Rien que les utilisateurs créent, stockent, envoient, reçoivent ou affichent sur ou sur les ordinateurs ou les ressources du réseau du district, y compris les fichiers personnels et les communications électroniques n'est confidentiel.

Le surintendant est chargé d'établir des procédures régissant l'utilisation des ressources informatiques.

Cette politique s'applique à toute personne qui accède au réseau du district, aux outils de collaboration et communication et / ou aux systèmes d'information des étudiants sur le site ou via un site distant, et quiconque utilise les périphériques informatiques du district soit sur ou hors site.

Le district n'est pas responsable de l'utilisation inacceptable ou des violations des restrictions sur le droit d'auteur ou d'autres lois, erreurs ou négligences de l'utilisateur et les coûts encourus par les utilisateurs. Le District n'est pas responsable de l'exactitude, de la pertinence de l'âge ou de l'utilité de toute information trouvée sur le réseau de ressources électroniques du district, y compris Internet. Le district n'est pas responsable des dommages subis, y compris, mais sans s'y limiter, la perte de données ou les interruptions de service. Le district n'est pas responsable de l'exactitude ou de la qualité des informations obtenues ou stockées sur le système de ressources électroniques, y compris Internet, ou pour des obligations financières découlant de leur utilisation non autorisée.

Le District se réserve le droit de révoquer les privilèges d'accès et / ou d'administrer le cas échéant une action disciplinaire pour une mauvaise utilisation de ses ressources informatiques (IT). Dans le cas où il y a une allégation selon laquelle un utilisateur a violé cette politique, le district scolaire traitera l'allégation conforme à la politique disciplinaire de l'élève. Les allégations de violations des membres du personnel de cette politique seront traitées conformément aux accords contractuels et aux exigences légales.

ÂGE D'ENTRÉE

Les résidents de Burlington peuvent s'inscrire à la maternelle (jardin d'enfants) s'ils sont âgés de cinq ans le ou avant le 1er septembre de l'année de leur inscription à l'école. Si l'étudiant est âgé de six ans avant le 1er septembre, il peut s'inscrire en première année.

Entrée précoce à la maternelle

Afin d'essayer de répondre aux besoins de chaque enfant, en tant que service, le District scolaire de Burlington examinera une entrée précoce pour les demandes de maternelle pour les élèves dont les dates de naissance tombent entre le 1er septembre et le 30 septembre. Si vous souhaitez poursuivre cette opportunité pour votre enfant, veuillez s'il vous plaît communiquer avec le Programme d'éducation préscolaire du District scolaire de Burlington au **(802) 864-8463**.

ÉVALUATION DE L'OUÏE ET DE LA VUE

Les écoles doivent évaluer annuellement l'ouïe des étudiants dans leur district, à la maternelle, en première, troisième, et cinquième années. L'évaluation de la vue est obligatoire à la crèche, à la maternelle, en première, troisième, cinquième, septième, neuvième et douzième années. Les parents ont le droit de ne pas soumettre leurs enfants à ces tests en avertissant le(s)/la directeur(s)/trice(s) d'école. Tous les étudiants devraient consulter leur fournisseur de soins primaires CHAQUE année.

MÉDICAMENT(S) À L'ÉCOLE

Tout parent/gardien voulant autoriser la prise de médicaments prescrits durant les heures d'école, doit annuellement remplir un formulaire de demande à l'effet que des médicaments prescrits peuvent être administrés pendant les heures scolaires. Une demande écrite du fournisseur de soins de santé ayant prescrit l'ordonnance est requise. Le médicament doit être apporté à l'école dans son contenant original et être étiqueté avec le nom de l'étudiant et le dosage. Le médicament sera entreposé sous clé par l'infirmière de l'école, sauf si c'est un médicament indispensable. Veuillez s'il vous plaît contacter l'infirmière de votre école afin de développer un plan d'action concernant la réponse à toutes allergies ou asthme ou si vous avez des questions au sujet des médicaments.

RECRUTEURS MILITAIRES/POSTSECONDAIRES

Les parents peuvent demander que le nom de leur enfant, adresse, et liste téléphonique ne soient pas divulgués aux recruteurs militaires ou postsecondaires sans le consentement préalable écrit parental. Pour plus d'information, veuillez parler au directeur de votre établissement.

NON-DISCRIMINATION

Le District Scolaire de Burlington et ses employés ne font aucune preuve de discrimination envers d'autres employé(e) s



Présence/Retard

La loi de l'État du Vermont exige que les enfants aillent à l'école à partir de 6 ans.

Les parents et les gardiens doivent aviser les écoles de l'absence d'un enfant.

Pour toutes les absences et les incidences de retard, les parents et les gardiens seront contactés:

- **5 absences/retards:** Vous pourriez recevoir une lettre ou un appel vous informant de la politique du District.
- **10 absences/retards:** Vous pourriez recevoir une lettre ou un appel similaire, et dans certains cas, vous serez invité à une réunion avec l'école afin d'aborder les questions de présence.
- **15 absences/retards:** Vous pouvez être invité à une réunion avec l'école afin de créer un plan pour améliorer la fréquentation scolaire.
- **Plus de 20 absences:** L'avocat de l'État du Comté de Chittenden peut demander des procédures devant le tribunal de la famille.

Notre intention — et l'intention de la Loi de l'État du Vermont — est d'assurer que les élèves soient à l'école et en train d'apprendre. Aidez-nous à aider votre élève en soutenant sa présence.



et/ou postulants (es) à des emploi(s) ou étudiants (es) à cause de leur race, genre ou sexe, (incluant mais non limité à, la grossesse, situation parentale, et maritale) couleur, âge, croyances, religion, incapacité, handicap, ancêtres, lieu de naissance, origine nationale, statut civil, affiliation politique, orientation sexuelle, identité de genre ou l'expression de genre dans la mesure prévue par la loi et les politiques du Conseil.

Cette Politique de Non-discrimination s'applique à tous les emplois et pratiques, Politiques, procédures ou programmes, activités, services et établissements du District Scolaire. De plus, le District s'efforcera d'engager des personnes qualifiées ayant des incapacités au sein de programmes qui reçoivent de l'aide financière du fédérale en vertu de la Loi concernant l'éducation des personnes ayant des incapacités.

Les employés et postulants à des emplois, et les étudiants sont encouragés à recourir aux procédures de plaintes internes du District afin de résoudre leurs plaintes concernant des contraventions à la loi fédérale en matière de discrimination. Tous les employés du District Scolaire de Burlington coopéreront entièrement face à toute enquête entreprise selon ces procédures et seront honnêtes et en mesure de fournir tout renseignement d'importance. D'autres recours existent en matière de plaintes, en plus de ces procédures internes, et sont disponibles et accessibles sur le site web du District ou au bureau du/de la/directeur/trice.

Le coordinateur du District concernant le **Titre VI**, la loi relative à la discrimination basée sur l'âge et le coordinateur de la loi américaine relative aux étudiants, employés et autres personnes ayant des incapacités est: **Jack McCarty**, Directeur adjoint au Service des ressources humaines ; **(802) 864-2159** ou **(800) 253-0191 (TDD)**. La coordinatrice concernant la loi américaine sur les incapacités des étudiants et de §504 est: **Laura Nugent**, Directrice de l'Éducation spécialisée, **(802) 864-8456** ou **(800) 253-0191 (TDD)**.

Le coordinateur du **Titre IX** pour les employés, étudiants, parents, et autres comme les personnes apparentées, les amis, conférenciers invités ou visiteurs, est **Henry Sparks**, Directeur de l'Équité: **(802) 865-4168** ou **(800) 253-0191 (TDD)**.

Tous les coordonnateurs énumérés ci-dessus peuvent être joints au District scolaire de Burlington, 150, Colchester avenue, Burlington, VT 05401. Pour plus de détails et la plupart des informations à jour, visitez le site Web du District au **www.bsdt.org** ou appelez **Nikki A. Fuller Esq.**, directrice principale des ressources humaines et des affaires d'équité; **(802) 864-2159** ou **(800) 253-0191 (TDD)**.

Toute demande quant à l'application des politiques de non-discrimination peuvent être référées au directeur régional, Département de l'éducation des É-U, Bureau des droits civils, 5 Post Office Square 8e étage / Suite 900, Boston, MA 02109-3921; Tel: **(617) 289-0111**. Fax: **(617) 289-0150**, ou la Commission des droits de la personne du Vermont,

135 rue State, casier 33, Montpelier VT 05633-6301, **human.rights@hrc.state.vt.us**, **(800) 416-2010 (Voix /TTY)**; ou **828-2480 (Voix/TTY)**.

Les employés ou postulants à un emploi qui estiment avoir fait l'objet de discrimination devraient communiquer avec la Commission relative aux opportunités égales d'emploi aux É. U au: 33 Whitehall St. 5è étage NY NY 10004 ou veuillez les appeler sans frais au: **(800) 669-4000 / (800) 669-6820 (TTY)**.

COORDONNÉES DU/DES PARENT(S)/GARDIEN(S)

Veuillez informer l'école de votre numéro de téléphone actuel en cas d'urgence où la personne avec les droits légaux et les responsabilités parentales ou le tuteur pour votre étudiant peut être contacté si vous n'êtes pas à la maison. Le numéro de téléphone d'un parent/gardien au travail ne sera utilisé que lors d'urgences personnelles telles que maladie ou accident.

PROTECTION DES DROITS DES ÉTUDIANTS

Conformément à la loi fédérale relative à la protection des droits des étudiants, les parents ont le droit d'être informés de tout sondage au sujet de leur(s) enfant(s) fait par une tierce partie en vue de recueillir des renseignements personnels pour des études de marché et de tout examen ou évaluation physique non requise ou sollicitée pour des raisons urgentes ou pressantes. Le(s) parent/gardien(s) ont le droit de choisir de ne pas soumettre leur(s) enfant(s) à ces tests et ont aussi le droit d'inspecter tout sondage ou instrument appelé à servir au sondage, dépistage ou à l'examen. De plus, la loi accorde le droit d'inspecter tout matériel pédagogique utilisé au sein du programme éducatif.

FERMETURE D'ÉCOLE

S'il est nécessaire de fermer les Écoles de Burlington pour la journée, cette information sera transmise par le système téléphonique Connect 5, après 6 heures du matin. La télévision et les stations de radio locales, notre site Web et les médias sociaux supplémentaires indiqueront également les fermetures. Les annonces de Connect 5 seront envoyées par une combinaison d'appels téléphoniques, de courriels et de messages texte. Il est important que les écoles aient des coordonnées précises et à jour pour Connect 5. Vous pouvez mettre à jour vos coordonnées dans le cadre du processus de la rentrée par l'intermédiaire du système d'inscription PowerSchool. Au cours d'une journée scolaire, des situations inattendues peuvent survenir qui nécessitent la fermeture de l'une ou l'ensemble des écoles de Burlington. Cette décision sera prise par le bureau du Directeur, en consultation avec des ressources appropriées telles que les directeurs d'école, le directeur des services immobiliers et / ou le service de police de Burlington. L'annonce de cette décision sera faite avec autant de préavis que possible même si certaines situations exigent la sortie immédiate des étudiants.



Nutrition de l'Enfant & Service Alimentaires

Les chaînes de télévision et de radio locales et notre site Internet indiqueront aussi les fermetures. Veuillez bien vous assurer que l'école de votre enfant possède votre bon numéro de téléphone en cas d'urgence.

Si au cours de la journée, des situations imprévues surviennent pouvant causer la fermeture d'une ou de toutes les Écoles de Burlington, cette décision reviendrait au bureau du surintendant en consultation avec les ressources appropriées telles que les directeurs/trices d'école, le directeur.

Si les étudiants doivent partir:

Étudiants de maternelle/ du primaire: Les parents recevront un appel les avertissant de la sortie par le système téléphonique Connect 5. L'étudiant ne pourra partir qu'avec une personne à qui vous avez donné la permission préalable auprès de l'école. Ces données doivent être à jour. S'il faut évacuer l'école, les étudiants iront à un lieu avoisinant pour attendre qu'on vienne les chercher. Veuillez demander à l'école de vous informer de ce lieu.

Étudiants au niveau secondaire: Les étudiants qui prennent habituellement l'autobus scolaire «CCTA» pourront prendre l'autobus pour retourner à la maison même si l'école a fermé ses portes plus tôt qu'à l'ordinaire. Les écoles de Burlington s'attendent à ce que tout étudiant du niveau secondaire soit préavisé par ses parent(s)/gardien(s) quant aux directives à suivre le cas échéant (quoi faire et où aller). Les étudiants ne pourront pas rester sur les lieux pour attendre que quelqu'un vienne les chercher.

SÉCURITÉ À L'ÉCOLE

Le District Scolaire de Burlington s'efforce continuellement d'augmenter et d'améliorer les mesures de sécurité. Un plan de gestion est en place pour fournir des réponses au personnel scolaire en cas de crise. De plus, un comité responsable de la sécurité scolaire représentant le District – y compris des membres des Services de Police et de Pompiers (SAMU) de Burlington – se rencontre mensuellement.

Les mesures de sécurité scolaires incluent:

Identification: Afin de surveiller ceux qui entrent dans les établissements scolaires, tous les employés reçoivent une pièce d'identité avec photo qui doit être portée en tout temps dans les édifices scolaires durant les heures d'école. Ceci comprend les enseignants, éducateurs/trices, aides pédagogiques, administrateurs, personnel d'entretien et des établissements, les employés du service de nutrition et autres employés de soutien.

Visiteurs: Les visiteurs d'établissements devront porter une identification de visiteurs au cours de la journée scolaire. On demande aux employés de demander à tout adulte se trouvant dans un édifice qui ne porte pas d'identification de se présenter au bureau administratif de l'école.

Portes: Toutes les écoles sont invitées à verrouiller toutes les portes extérieures au cours de la journée scolaire. Les visiteurs peuvent demander l'accès au bureau principal à travers un système d'identification vidéo caméra /sonnerie.

Panneaux: Dans chaque école, un panneau indiquera aux visiteurs de se présenter au bureau administratif pour signaler leur présence et obtenir une carte de visiteur.

Pour plus d'information, des copies complètes de la **Politique, Interdiction de harcèlement de l'Étudiant, F 2R**, peuvent être obtenues auprès du bureau principal de votre établissement ou au www.bsdtv.org.

Interdiction de harcèlement d'employés et autres:

La politique du District concernant le harcèlement d'employés ou autres personnes protégées par les lois suivantes et les politiques du Conseil, visant à attaquer leurs caractéristiques raciales, d'origine nationale, couleur, croyance, religion, âge, genre, (y compris mais non limité au harcèlement sexuel, grossesse, statut parental), incapacité, orientation sexuelle, identité sexuelle, expression sexuelle, ancêtres, statut civil, lieu de naissance, ou affiliation politique constitue une forme de discrimination non légale et est interdite par les Politiques du District Scolaire conformément au **Titre V, Section B, 504 de la loi sur la Réhabilitation de 1973, 29 U.S.C. § 794, et seq.; Titre VI de la Loi des droits civils de 1964, 42 U.S.C. § 2000d, et seq.; Titre VII de la Loi des droits civils de 1964, 42 U.S.C. § 2000e, et seq.; Titre IX des Amendements à l'éducation de 1972, 20 U.S.C. § 1681, et seq.; La loi concernant la discrimination selon l'âge de 1975, 29 U.S.C. § 623, et seq.; la Loi relative aux américains ayant des incapacités de 1990, 42 U.S.C. § 12101, et seq.; et les pratiques équitables en matière d'emploi, 21 V.S.A. Chap. 5, sous-chap. 6; Accommodements publics, 9 V.S.A. §§ 4500 et seq.;** tous tels qu'ils pourraient éventuellement être amendés.

L'interdiction de harcèlement comprend les conduites verbales ou physiques incluant mais non limité aux commentaires, injures, farces, sous-entendus, bandes dessinées, jouer des tours, contact physique, etc. s'attaquant à une caractéristique protégée de la personne protégée où la soumission à la conduite est explicitement ou implicitement une condition d'emploi, ou la soumission ou le rejet est utilisé comme une composante de la base d'une décision d'emploi ou a pour objet ou pour effet de sensiblement interférer avec la performance au travail ou éducative ou créant un environnement intimidant, hostile ou offensif.

Si vous croyez avoir fait l'objet de discrimination ou de harcèlement interdit par la présente directive, il existe des Procédures Internes relatives aux plaintes pour vous permettre de régler cette question. Il est possible d'intenter une poursuite en contactant le/la directeur/trice de l'école ou le/la directeur/

Le Projet d'Alimentation Scolaire de Burlington s'engage à fournir l'accès à des repas de qualité pour tous les élèves dans le district scolaire de Burlington. Notre équipe est dédiée à soutenir la réussite scolaire et de saines habitudes alimentaires qui conduisent à des pratiques positives d'alimentation tout au long de la vie. Le petit déjeuner, le déjeuner, la collation pour après l'école, et le dîner sont servis dans toutes les écoles.

Les repas scolaires sont servis aux élèves dans le cadre du programme National de déjeuner et petit déjeuner à l'école et de suivre les recommandations nutritionnelles prescrites par la Loi Des Enfants en santé et Libres de la faim de 2010. Cette loi a été conçue pour réduire l'incidence d'obésité infantile en fournissant des choix plus sains pour les élèves. Tous les repas, les aliments et les boissons sont préparés et servis par des professionnels qualifiés de nutrition des enfants.

Repas fournis:

- GRATUIT Petit-déjeuner pour tous les élèves
- GRATUIT Dîner d'après l'école pour tous les élèves
- GRATUIT fruits et légumes pour les élèves en classe K-5
- Déjeuner y compris une soupe maison, buffet à salades et du lait – tous les jours

Nous continuons d'augmenter la quantité de produits locaux servis dans nos cantines, et nous sommes fiers de dire que le tiers de nos achats sont investis dans des produits du Vermont.

Le Projet de nourriture de Burlington est également fier de fournir l'accès à des repas tout l'été grâce au programme de service alimentaire d'été.

Notre programme de la ferme à l'école met en contact les élèves et leurs familles avec des aliments entiers, frais et locaux ainsi qu'avec de nombreux agriculteurs du Vermont pour renforcer la santé de notre communauté. Acheter localement contribue à renforcer les programmes mettant en contact les enfants avec leur système alimentaire et la création d'opportunités pour les agriculteurs locaux afin qu'ils offrent leur récolte dans les écoles de leurs communautés. Notre programme supervise également de nombreux jardins du district et travaille à fournir une éducation par le jardinage. Vous avez peut-être vu notre camion alimentaire -Fork in the Road - à certains événements de Burlington cet été? Visitez notre site Web pour en savoir plus sur toutes les activités -Farm to School et Fork in the Road-.

Les modalités de paiement sont indiquées sur notre site Web: <http://burlingtonschoolfoodproject.org>.



Information sur le Budget Scolaire

Le jour de la Réunion de Ville — le premier mardi de mars — est quand les électeurs sont invités à examiner les budgets scolaires. Vous pouvez obtenir plus de renseignements concernant la proposition du budget scolaire à partir de ces ressources:

- Le site Web du District Scolaire à l'adresse: www.bsdtv.org
- Le Rapport Annuel du District qui est disponible aux résidents de la ville en février
- Les réunions du Conseil Scolaire
- Les réunions de l'Assemblée sur la Planification à l'échelle du Voisinage
- Les chaînes câblées de Comcast 16-RETN et 17-Télévision de la Réunion du Conseil municipal
- Commissaires du Conseil Scolaire. Pour obtenir les coordonnées voir la couverture intérieure de la présente publication.



Développement Professionnel

L'objectif du développement professionnel est de promouvoir et de maintenir une formation et une croissance continue des enseignants. Le District utilise les fonds locaux et fédéraux pour développer un système de perfectionnement professionnel équilibré qui comprend le leadership des enseignants, des consultants locaux et des ateliers régionaux et des formations.

- Normes de Bases Communes Maternelle-12e année
- Communautés d'apprentissage professionnel
- Conception et le développement du curriculum
- Prise de décision guidée par les données
- Intégration de la technologie
- Pratiques réparatrices
- Développement de domaine du contenu
- Compétence culturelle
- Systèmes de soutien Multi-Tier (MTSS)
- Milieux culturels et linguistiques des étudiants ELL
- Attentes des diplômés basées sur les compétences
- Apprentissage personnalisé / apprentissage axé sur l'élève
- Étude de cours

trice du programme le cas échéant ou le Directeur principal des ressources humaines et des affaires d'équité au bureau administratif Ira Allen, 150 avenue Colchester, Burlington, 05401; (802) 864-2159 ou (800) 253-0191 (TDD).

Toutes les plaintes alléguant soit le harcèlement ou la discrimination seront examinées et des mesures raisonnables prises pour mettre fin à une conduite inappropriée. Les plaintes peuvent aussi être faites auprès du: Directeur Régional, Bureau des Droits Civils, Département de L'Éducation des Etats-Unis: 8è étage, 5 Post Office square, Boston, MA 02109-3921: Email: OCR.Boston@ed.gov, (617) 289-0111 ou (877) 521-2172 (TDD); ou la Commission des Droits de la Personne du Vermont, 14-16 Baldwin St ; Montpelier, VT 05633-6301, Email: human.rights@state.vt.us, (800) 416-2010 (Voix) ou (877) 294-9200 (TTY).

Les plaintes de Discrimination et de harcèlement seront promptement et efficacement examinées. S'il est déterminé qu'une discrimination ou harcèlement a eu lieu, les conséquences peuvent aller à l'éducation, l'interdiction d'être sur la propriété scolaire, aux mesures disciplinaires, y compris le renvoi. Les représailles contre toute personne effectuant ou participant à une plainte de discrimination ou de harcèlement sont interdites et peuvent constituer la base d'une discipline individuelle.

Pour des copies complètes des Politiques applicables veuillez faire la demande auprès du bureau principal de l'établissement ou consulter www.bsdtv.org; copies **D 8**, Harcèlement Sexuel, **A 4**, Égalité des opportunités professionnelles et la non Discrimination, et **D 1R**, la Prévention de harcèlement en fonction des Caractéristiques protégées. Employés et les autres.

DOSSIER SCOLAIRE DE L'ÉTUDIANT/DONNÉES

Le(s) parent/gardien(s) d'un étudiant inscrit au District Scolaire de Burlington bénéficie de certains droits quant aux relevés scolaires identifiables que le District compile pour chaque étudiant. Ces droits se retrouvent dans la Loi des Droits de la Famille et de la Vie Privée en Éducation (FERPA).

Droits du/des parent(s)/gardien(s) et étudiant(s) éligible(s):

- Inspecter et consulter les relevés scolaires de l'étudiant dans un délai raisonnable;
- Pour demander la correction du relevé scolaire de l'étudiant si nécessaire;
- Pour consentir à la divulgation de données scolaires identifiables à une personne;
- Pour faire des plaintes relatives à des allégations de contravention du district scolaire de Burlington concernant FERPA auprès du département de l'Éducation, Bureau des directives et règlements en matière de famille, Washington, D.C. 20202.

Inspection et Consultation de Relevés Scolaires:

Le directeur ou une autre personne autorisée fera les démarches nécessaires pour donner accès dès que possible durant les heures normales de classe et avertir le(s) parent(s)/gardien(s), l'étudiant éligible, ou l'étudiant ayant fait la demande, de l'endroit et de l'heure de l'inspection des relevés.

Demande de Modification de Données Scolaires:

Le(s) parent(s)/gardien(s) de l'étudiant éligible doit demander au district scolaire de Burlington d'amender les relevés scolaires de l'étudiant en question. Il(s) devront identifier la partie qu'ils veulent modifier et spécifier pourquoi les données sont présumées fausses, trompeuses ou vont à l'encontre des droits privés et autres droits de l'étudiant.

Divulgation de Renseignements sans le Consentement du/des Parent/Gardien(s):

Le district scolaire de Burlington divulguera des données du dossier scolaire sans le consentement des parents sauf au niveau des exceptions prévues par la loi FERPA, 99 CFR §99.31 et selon la politique et les procédures du district quant aux relevés scolaires (JO).

Renseignements dans l'annuaire: Le district scolaire peut divulguer les données figurant dans l'annuaire à moins que le parent l'avertisse que l'information ne doit pas être divulguée. Les renseignements suivants figurent dans l'annuaire: nom des parent(s) gardien(s) et adresse, nom de l'étudiant, adresse, numéro de téléphone, date de naissance, genre, poids et taille, membre d'équipes athlétiques, participation à des activités reconnues par le district, date de participation, diplômes et prix décernés, photographie dans l'annuaire, photographie de groupe en classe, récentes écoles fréquentées et là où il sera transféré le cas échéant. Ces données peuvent être divulguées à la discrétion des administrateurs du district ou du directeur de l'école.

Restreindre la Divulgation de Renseignements dans l'Annuaire: Si vous ne désirez pas que le district scolaire divulgue des données sans votre consentement (parent/gardien ou étudiant éligible) vous devez fournir une demande écrite au directeur/trice de l'école de l'étudiant dans les 10 jours ouvrables de la date de réception du formulaire ou de la date d'inscription de l'étudiant peu importe celle des deux qui est la plus tardive.

Divulgation aux Enseignants et Autre Personnel Scolaire autorisé ayant un Intérêt Légitime:

Conformément à la loi FERPA, aux règlements, politiques et procédures de son conseil, le district pourra divulguer. Dans les circonstances suivantes:

- Une personne accomplissant une tâche spécifique à sa description de responsabilité ou dans son contrat.
- Une personne accomplissant une tâche relative à l'éducation d'un étudiant.



Tests de l'État

- Une personne accomplissant une tâche relative à la discipline d'un étudiant.
- Une personne fournissant un service ou une faveur pour le bien de l'étudiant ou de sa famille, tel que soins de santé, conseiller, ou recherche de travail
- Une personne accomplissant une tâche relative aux présences/absences à l'école ou toute autre situation impliquant un étudiant(s) et le recours aux autorités policières.
- Une personne accomplissant une tâche pour assurer la sécurité et la sûreté du district, y compris ses étudiants.

Pour une Procédure d'ensemble F 3R, consultez www.bsdt.org

COMPÉTENCES DU PROFESSEUR ET DU PARAPROFESSIONNEL

Parce que le District Scolaire de Burlington reçoit des fonds «Titre I,» les parents, peuvent, sur demande, avoir le droit de savoir si leur enseignant a répondu aux critères de permit et aux compétences exigées par l'état, si l'enseignant travaille avec un permit provisoire ou sous une dispense, et si la spécialisation de l'enseignant est mentionnée dans son diplôme universitaire (baccalauréat) ou maîtrise.

Si l'enfant reçoit des services d'un para professionnel, les compétences du para professionnel doivent aussi être fournies. C'est l'intention du District qu'aucun étudiant ne sera enseigné pour quatre semaines consécutives ou plus par un enseignant qui n'est pas qualifié par formation et expérience. Les parents/gardiens possèdent aussi le droit d'obtenir des informations à l'égard du niveau d'accomplissement de leur enfant dans chacune des évaluations académiques de l'état.

TUTORIAT/SERVICES À DOMICILE

Les étudiants ont le droit à l'enseignement à domicile ou à l'hôpital lorsqu'ils ne sont pas en mesure de venir à l'école pendant 10 jours consécutifs ou plus en raison d'une incapacité médicale ou d'une grossesse. Veuillez communiquer avec le directeur/trice de l'école pour obtenir plus de renseignements quant à ce service.

ENREGISTRER SUR BANDE VIDÉO/FILMER/PHOTOGRAPHIER

Enregistrer sur bande vidéo, filmer, ou photographier des étudiants lorsqu'ils participent à des activités scolaires requiert des préparatifs et justifications préalables et pourraient être en contravention à la Loi des Droits de la Famille et de la Vie Privée en Éducation (FERPA) Le District Scolaire de Burlington se réserve le droit de désapprouver tout filmage ou enregistrement sur bande vidéo.

Le(s) parent/gardien(s) peut choisir de ne pas permettre que son enfant soit enregistré sur bande vidéo, filmé ou photographié en remplissant un formulaire pouvant être rempli annuellement par un parent/gardien et qui est distribué à l'école ainsi que disponible au bureau administratif de l'école.

Des activités comme les remises de prix, pièces de théâtre, concerts, épreuves athlétiques ou événements du genre qui sont d'intérêt pour les médias sont ouverts au public et dans ce cas les médias et le public ne doivent pas tenir compte de cette restriction. Dans l'éventualité d'un incendie, accident, de circonstances inhabituelles, le/la directeur/trice déterminera si le public ou les médias auront accès à l'école.

Cette Politique ne s'applique pas à l'enregistrement sur bande vidéo, filmage et photographie qui ne seront utilisés que par les employés de l'école ayant un intérêt éducatif légitime ou lorsque le cadre de l'ouvrage n'enfreint pas aux exceptions faites selon les règles décrites dans FERPA.

Enregistrer sur bande vidéo, filmer ou photographier tout étudiant sans le consentement et la connaissance explicite de l'étudiant est interdit à moins que ceci se fasse dans le cadre de mesures de sécurité connues, mises de l'avant et approuvées par le surintendant. Quiconque enfreignant cette politique pourrait être soumis à des mesures disciplinaires.

POSSESSION D'ARMES

Suite à la tenue d'une Audience du Conseil Scolaire, un étudiant ayant apporté une arme à l'école, incluant une activité scolaire, peut être expulsé pour une période s'étalant jusqu'à un an. Une arme inclut, mais ne se limite pas à une arme à feu, un engin explosif ou un dispositif potentiellement dangereux comme un objet tranchant pouvant infliger des dommages corporels.



Chaque printemps à travers le Vermont les étudiants passent un test dans tout l'État appelé Smarter Balanced Assessment. Le test Smarter Balanced Assessment est requis par la législation fédérale, la loi Every Student succeeds (Chaque étudiant réussit) pour les étudiants en 3^e – 8^e année et en 11^e année et évalue les normes communes de base de l'État qui sont nos normes d'État en alphabétisation et en maths. Le Smarter Balanced Assessment fournit des informations sur la compétence quant aux normes de l'État, la croissance et le progrès au fil du temps et la préparation pour le collège et la carrière.

L'évaluation porte spécifiquement sur les normes de niveau scolaire et les réclamations générales qui démontrent la préparation pour l'université et la carrière. L'objectif de cette évaluation est de démontrer l'apprentissage dans l'année courante et au fil du temps afin de mieux préparer les étudiants pour l'apprentissage au delà du lycée. La session d'évaluation commence en mars et est disponible pour les écoles pour programmer au cours d'une fenêtre de 12 semaines.

Pour plus d'information sur le Smarter Balanced Assessment. Consultez :

<http://www.smarterbalanced.org>

De plus, l'évaluation NECAP en science est administrée annuellement au printemps aux élèves de 4^e, 8^e et 11^e année. Le Vermont examine actuellement les options d'évaluation scientifique que les écoles continuent d'aligner le programme de sciences avec les normes scientifiques de la prochaine génération.

Des mises à jour concernant les tests requis par l'état sont attendues au cours des douze à dix-huit mois à compter de la mise en œuvre de la loi –Every Student Success Act- (ESSA).